



Assemblée générale

Distr. générale
11 février 2004

Cinquante-huitième session

Point 134 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/58/582)]

58/257. Rapport du Corps commun d'inspection sur la réforme du Service mobile dans les opérations de paix des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Corps commun d'inspection sur la réforme du Service mobile dans les opérations de paix des Nations Unies¹ et la note du Secrétaire général transmettant ses observations relatives audit rapport²,

Ayant également examiné le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

1. *Prend note* du rapport du Corps commun d'inspection sur la réforme du Service mobile dans les opérations de paix des Nations Unies¹ ainsi que des observations du Secrétaire général relatives audit rapport² ;

2. *Prend également note* des observations et recommandations faites à ce sujet par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³ ;

3. *Approuve* les recommandations 1 à 6 figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection¹.

*79^e séance plénière
23 décembre 2003*

¹ Voir A/57/78.

² A/57/78/Add.1.

³ A/57/434, par. 2 à 4.